

# **FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX INSTITUTIONS CULTURELLES DE LA REGION LAUSANNOISE**

p.a. Greffe municipal – rte de Cossonay 40 – 1008 Prilly  
Tél. 021 622 72 01

---

## **RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 JUIN 2023 SUR LA GESTION 2022**

### Le Comité de gestion

En 2022, la composition du Comité de gestion du Fonds intercommunal de soutien aux Institutions culturelles de la Région lausannoise, cité ci-après sous «le Fonds», était la suivante :

- |                                       |                        |
|---------------------------------------|------------------------|
| ▪ M. Marc Zolliker, Président         | Pully                  |
| ▪ Mme Claudine Wyssa, Vice-Présidente | Bussigny-près-Lausanne |
| ▪ M. Ihsan Kurt, Trésorier            | Prilly                 |
| ▪ Mme Sylvie Pittet Blanchette        | Ecublens               |
| ▪ M. Alain Amy                        | Lutry                  |
| ▪ M. Philippe Somsy                   | Le Mont-sur-Lausanne   |

### Les communes membres

En 2022, le Fonds a pu compter sur le soutien de 19 communes membres, soit Pully, Bussigny-près-Lausanne, Prilly, Ecublens, Lutry, Le Mont-sur-Lausanne, Assens, Belmont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Echandens, Epalinges, Froideville, Jouxens-Mézery, Paudex, Préverenges, Renens, Romanel-sur-Lausanne et St-Sulpice. Il a en outre bénéficié du don de 2 communes alliées qui n'ont pas signé la convention, à savoir, Chavannes-près-Renens, et Savigny.

### Représentation du Fonds au sein des conseils de fondation des institutions

La Municipalité de Lausanne a nommé les représentants du Fonds suivants au sein des conseils des institutions pour la législature 2021-2026 :

- Mme Claudine Wyssa au sein du Conseil de la Fondation de l'Orchestre de chambres de Lausanne;
- Mme Sylvie Pittet Blanchette au sein du Conseil de la Fondation pour l'art dramatique;
- M. Ihsan Kurt au sein du Conseil de la Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique;
- M. Marc Zolliker au sein du Conseil de la Fondation du Béjart Ballet Lausanne.

### Séances du Comité de gestion

En 2022, le Comité s'est réuni à deux reprises, le 2 mars à Pully et le 13 octobre à Bussigny.

### Assemblée générale

L'assemblée générale 2022 s'est tenue le 4 mai, hors de toutes contraintes Covid-19, dans les locaux de l'Haute Ecole de Musique - HEMU Jazz, à l'invitation de l'Orchestre de Chambre de Lausanne qui a ensuite ravi les invité.e.s avec un délicieux cocktail dînatoire et un merveilleux moment musical lors du Grand Concert N° 9 sous la Direction et avec la participation au violon de M. Renaud Capuçon.

### Secrétariat

La gestion administrative du Fonds est assumée par Mme Christine Keberlé Joyet, Secrétaire municipale adjointe à la Ville de Prilly.

## Subventions aux Institutions et résumé des comptes

Lors de l'AG, l'assemblée a accepté à l'unanimité de verser aux 4 institutions les mêmes subventions que pour les années précédentes, à savoir :

		<u>2022</u>		<u>2021</u>
➤ Béjart Ballet Lausanne :	CHF	170'000.-	CHF	170'000.-
➤ Théâtre de Vidy-Lausanne :	CHF	255'000.-	CHF	255'000.-
➤ Orchestre de Chambre de Lausanne :	CHF	170'000.-	CHF	170'000.-
➤ Opéra de Lausanne :	CHF	255'000.-	CHF	255'000.-
<b>TOTAL</b>	<b>CHF</b>	<b>850'000.-</b>	<b>CHF</b>	<b>850'000.-</b>

En résumé, le montant total des subventions allouées en 2022 aux institutions se sont élevées à CHF 850'000.-. Les subventions versées par les communes se montaient à CHF 866'495.- soit une hausse de CHF 24'830.71 par rapport à l'année précédente (CHF 841'664.29 en 2021) qui, malgré quelques baisses de contributions communales, s'explique principalement par l'augmentation des participations de la Commune du Mont-sur-Lausanne (CHF 20'000.-) et de la Commune d'Ecublens (CHF 7.- par habitant au lieu de CHF 6.50). Le bilan au 31 décembre 2022 s'est soldé sur un bénéfice de CHF 11'942.05, portant le capital au 31 décembre 2022 à CHF 34'582.29.

Pour information, le budget 2022 de la Ville de Lausanne pour ces 4 institutions se montait à CHF 25'072'900.-. Idéalement, selon la Convention, la quote-part des communes devrait atteindre le 10% de cette somme, soit CHF 2'507'290.- (CHF 14.40 par habitant).

### Restitution de l'excédent des subventions aux entités subventionnaires

A la clôture de l'exercice 2020/2021, l'Opéra de Lausanne et l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL) ont présentés des comptes bénéficiaires alors qu'ils avaient perçu des aides financières étatiques dans le cadre de la crise sanitaire. Conformément à l'ordonnance COVID-19 culture, dans une telle situation, l'excédent des subventions doit être remboursé aux entités subventionnaires. Après concertation, les Membres du Comité de gestion ont décidé de renoncer à ces remboursements, soit CHF 48'229.- pour l'Opéra et CHF 6'300.-, et de permettre auxdites Institutions de les considérer comme une recette sur le prochain exercice.

L'année 2022 a également vu la suppression des rendements négatifs sur les placements des capitaux, annoncée par la Banque Cantonale Vaudoise le 29 septembre. Le Fonds, grâce à une gestion stratégique des valeurs temporelles, y a toujours échappé.

### Carte Cultissime

Le nombre de cartes émises en 2022 se monte à 4339 (534 nouvelles cartes émises en 2021). Un chiffre bien optimiste qui doit être nuancé par la récente décision de la Ville de Lausanne, à l'instar d'autres communes partenaires, d'offrir ces cartes aux jeunes citoyens pour leur 18ème anniversaire. En revanche, le nombre de places achetées par le biais de la carte reste modeste puisqu'il ne s'élève pour 2022 qu'à 228 (78 en 2021).

Fonds intercommunal de soutien  
aux institutions culturelles de la région lausannoise  
Le Président : Le Trésorier :

M. Zolliker

I. Kurt